

# Trois façons de soutenir ARES

## Adhésions à l'association ARES 2021

Adhésion nouvelle



Renouvellement



Membre Actif : 20€



Membre bienfaiteur : 50€



## Don à l'association 2020 ou 2021

Montant du don : .....

## Marrainage-parrainage d'un enfant (sept 2020-juin 2021)

Cet enfant sera scolarisé, nourri et soigné

Nouveau



Renouvellement



Montant pour un an :

70€ pour un enfant scolarisé en primaire



80€ pour un enfant scolarisé au collège



110€ pour un enfant scolarisé au Lycée



70€ pour une classe de l'école ARES



## Bulletin à faire parvenir à l'association ARES

Adresse : 18 chemin de Flotis 31 240 St Jean

Courriel : [association.ares@yahoo.fr](mailto:association.ares@yahoo.fr)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél : .....Mail.....

\* Date du paiement .....

\*Mode de paiement : Espèces.....



Chèque (à l'ordre d'ARES) .....



Virement .....



Pour celles & ceux qui préfèrent le virement, envoyez-nous un courriel pour avoir le RIB en retour (pour la traçabilité, bien indiquer le nom et prénom, et préciser le nom pour le virement s'il est différent)

ARES est habilitée par les services fiscaux à délivrer des reçus fiscaux en contrepartie des sommes reçues : (adhésions, dons, parrainages)  
Vous pouvez DEDUIRE DE VOS IMPÔTS 66% de la somme versée à ARES.  
Exemple : pour 60 € Votre réduction d'impôts est de 39.6€